

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET FORAGES DES PÉTROLES DU ZÉRHOUN

Georges Pierre BUTTEUX, président

Né à Clermont (Oise), le 11 nov. 1878.
Fils d'Isaac Pierre Auguste Butteux et de Louise Cécile Guédat.
Marié — son père est alors tapissier à Berck — à Rach-Gia (Cochinchine),
le 15 déc. 1902, avec Madeleine Rose Blanc, née à Nice, fille mineure d'Émile
Léon Louis Blanc, géomètre du cadastre de Cochinchine.

Engagé volontaire pour 3 ans à la mairie de Douai (27 mars 1897).
Artilleur.
Géomètre en Cochinchine.
Établi à Casablanca (28 mars 1911).
Pionnier des recherches pétrolières au Maroc :
Administrateur de la Société nord-africaine d'études minières et
industrielles (mars 1920).
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/SNAEMI.pdf
G. Butteux et Cie ou groupe Butteux-Lendrat fore dans le Sébou l'un des
quatre puits alors foncés au Maroc (*Les Annales coloniales*, 1^{er} août 1921).
Ingénieur de la Société des Naphtes du Rharb Central.
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Naphtes_Rharb_central.pdf
Administrateur délégué de la Compagnie africaine de régie industrielle et
financière.
www.entreprises-coloniales.fr/empire/OGF-CARIC.pdf
Actionnaire de la Compagnie des pétroles de l'oued Beth :
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Petroles_de_l'Oued_Beth.pdf
Décédé à Rabat le 5 août 1943.

A.G.E.
(*Le Journal des finances*, 2 avril 1937)

16/4/1937, 11 h., Paris, 19, r. Blanche [= salle de la Société des ingénieurs civils de
France].

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET FORAGES DES PÉTROLES DU ZERHOUN
(*BALO*, 26 avril 1937)

Siège social : 30, rue Pasquier, à Paris.
Société anonyme soumise à la législation française.

La durée de la société est de 99 années, à compter du 18 juillet 1924.

La société a pour objet la publicité dans toutes ses formes et dans toutes les branches. L'édition et la publication de tous journaux, brochures et affiches; la création, l'acquisition, l'organisation, la gestion, l'exploitation sous toutes leurs formes ou la cession de tous groupements commerciaux ou industriels et de tous bureaux ou services d'informations, de documentation de commerce, de comptabilité, de contentieux ou de finances, l'organisation de toutes expositions ou congrès commerciaux ou autres; l'achat et la vente, tant pour son compte personnel qu'à la commission de marchandises, matériel, meubles ou immeubles; toutes opérations de banque, d'escompte, de crédit, de commission et de change, tant pour elle-même que pour le compte de tiers; l'acquisition, l'échange, la vente et la location ou la prise à bail avec ou sans promesse de vente d'immeubles, matériel d'installation, d'entreprises commerciales ou administratives.

La participation directe ou indirecte à toutes opérations se rattachant directement ou indirectement à l'objet précité, notamment par voie de création de sociétés nouvelles, de participation à leur constitution, ou à l'augmentation de capital de sociétés déjà existantes, sous forme d'apport, de vente, de location, de tout ou partie de l'actif, de fusion ou autrement.

Et généralement, toutes opérations commerciales, industrielles ou financières, mobilières ou immobilières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social tant en France que dans les colonies et à l'étranger.

Le capital social est de un million de francs entièrement libéré, divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune, portant les n° de 1 à 10000.

Sur ces 10.000 actions : 750, n° 8 1 à 750, ont été attribuées en représentation partielle d'apport, -dont il sera fait mention ci-après 4.250 portant les numéros de 751 à 5000 ont été souscrites en numéraire.

Les 5.000 autres actions constituant l'augmentation de capital à un million et portant les numéros 5001 à 10000 ont été attribuées en rémunération d'apports en nature, effectués par M. Yovanovitch.

Apports. — M. Vigier a apporté en son temps à la société un fonds de commerce de publicité sis à Paris, 23, rue d'Artois, dont la société a cessé l'exploitation.

Il a reçu en rémunération dudit apport 300 actions de 250 fr. et 3.000 parts bénéficiaires divisées aujourd'hui en trois cent mille centièmes de parts.

M. Yovanovitch a apporté à la présente société un permis de recherches pour hydrocarbure d'une superficie de 1.600 hectares grevé d'un droit de bruttos de 5 %. Il lui a été attribué en rémunération de cet apport, deux mille actions nouvelles de la société chacune entièrement libérées et assimilables aux anciennes jouissance du 1er janvier 1937 qui seront créées à titre d'augmentation de capital.

Il a été créé en outre 3.000 parts bénéficiaires dont il est parlé ci-dessus.

La société est administrée, soit par un conseil composé de 3 à 9 administrateurs, soit par un administrateur unique.

.....

Suivant décision du conseil d'administration en date du 16 avril 1937, prise conformément aux dispositions de l'article 10 des statuts, il a été décidé d'augmenter le capital social d'une somme de 500.000 fr. pour le porter à 1.500.000 fr. et ce, par l'émission au pair de 5.000 actions de 100 fr. chacune, assimilables aux anciennes à compter du 1er janvier 1937.

Ces actions sont à souscrire en numéraire et à libérer intégralement à la souscription. Lesdites actions ne jouissent d'aucun privilège. Elles pourront être libérées, soit on espèces, soit par compensation.

Conformément à la loi, les propriétaires d'actions antérieurement émises auront un droit de souscription à raison d'une action nouvelle pour deux actions anciennes.

L'exercice du droit de préférence ainsi prévu s'effectuera du 1^{er} mai au 16 mai 1937, date de clôture de la souscription.

Si certains actionnaires n'ont pas souscrit les actions auxquelles ils avaient droit, en vertu du droit préférentiel ci-dessus, les actions rendues ainsi disponibles seront attribuées aux actionnaires qui auront souscrit un nombre d'actions supérieur à celui qu'il pouvait souscrire à titre préférentiel, proportionnellement à leur part et à leur capital, dans la limite de leur demande.

Le conseil s'est réservé la faculté de réduire l'augmentation de capital au montant des sommes recueillies lors de la clôture de l'émission.

La présente insertion est faite en vue de l'exercice du droit de préférence à l'augmentation de capital, dans les conditions prévues à l'article 3 du décret-loi du 8 août 1935, ainsi qu'en vue de l'émission, de la négociation et, éventuellement, de la cotation en bourse des titres de l'augmentation de capital, ainsi que des allions et parts anciennes.

Bilan au 16 avril 1937. (Après l'augmentation de capital.)

ACTIF	
Valeurs disponibles	6.231 40
Frais de premier établissement d'études et de recherches	501.320 80
Permis de pétroles	500.000 00
	<u>1.007.552 20</u>
PASSIF	
Capital	1.000.000 00
Créditeurs divers	62 50
Amortissement	7.489 70
	<u>1.007.552 20</u>

Le président du conseil d'administration,
GEORGES BUTTEUX, 12, rue de Maistre, Paris.

Société de recherches et forages des Pétroles de Zerhoun
(*La Journée industrielle*, 28 avril 1937)

Cette société, dont le siège est à Paris, 30, rue Pasquier, va porter son capital de 1 million à 1 million 500 000 fr., par l'émission, au pair, de 5.000 actions de 100 francs.,

Dimanche financier
numéro du 9 mai 1937n
(*La Journée industrielle*, 28 avril 1937)

.....

Études sur : Djebel-Hallouf ; Auxiliaire de Navigation ; Docks des Alcools ; Hévées de Tayninh ; Recherches et Forages des Pétroles du Zerhoun ; Transports des Monts-Jura.

TUYAUX ET CONSEILS
PETROLES DE ZERHOUN
(*La Journée industrielle*, 4 décembre 1937)

On essaie actuellement de placer, au prix de 35 francs, des centièmes de parts de cette société. Il existe 300.000 centièmes de parts ce qui, sans tenir compte des 10.000 actions de 100 fr. qui composent le capital, fait ressortir à 10 millions 500.000 francs la capitalisation de l'affaire. Le bilan arrêté au 16 avril 1937 est de nature à ramener à de plus justes proportions l'appréciation de l'entreprise : l'actif est représenté par 6.231 francs de valeurs disponibles, 501.320 fr. de comptes morts et 500.000 francs de permis de pétroles ; le passif fait état, en dehors du capital d'un million, de 62 fr., 50 de crédateurs divers et de 7.489 francs d'amortissements. (*Le Capital* 2-12-37.)

R.C. Seine 215.940 B. ——— Droits de timbre acquittés par abonnement ... Avis d'autorisation inséré au J.O. du 11 septembre 1937



**SOCIÉTÉ
DE
RECHERCHES
ET
FORAGES
DES**



PÉTROLES DU ZÉRHOUN

SOCIÉTÉ ANONYME AU CAPITAL DE 1000.000 DE FRANCS
Divisée en 10000 actions de 100 francs chacune
Statuts déposés en l'Etude de M^e DECLOUX notaire à Paris.

SIÈGE SOCIAL A PARIS
28 Place St. Georges

UN CENTIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE

AU PORTEUR
N^o 154.603

UN ADMINISTRATEUR

G. Rutteve



UN ADMINISTRATEUR

J. Bassot

IMP GÉNÉRALES DE FRANCE À PARIS

Coll. Serge Volper
www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

R.C. Seine 215 940 B.

Droit de timbre acquitté par abonnement

Avis d'autorisation inséré au *Journal officiel de l'Indochine*
du 11 septembre 1937 [p. 10.495]

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET FORAGES DES PÉTROLES DU ZÉRHOON

Société anonyme au capital de 1.000.000 de fr.

divisé en 10.000 actions de 100 fr. chacune

Statuts déposés en l'étude de M^e Ducloux, notaire à Paris

Siège social à Paris

UN CENTIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE

AU PORTEUR

Un administrateur : G. Butteux

Un administrateur : Cassel ?

Imp. générales de France à Paris



Coll. Serge Volper

www.entreprises-coloniales.fr/empire/Coll._Serge_Volper.pdf

Idem

Siège social à Paris

28, place Saint-Georges

VINGT-CINQ CENTIÈME DE PART BÉNÉFICIAIRE

AU PORTEUR

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET FORAGES DES PÉTROLES DU ZERHOUN
(BALO, 22 juin 1942)

Augm. de cap.

Le conseil d'administration.

AVIS DE DÉCÈS
RABAT
(*Le Petit Marocain*, 7 août 1943)

M^{me} V^{ve} Butteux, M^{lle} George Butteux, M. et M^{me} Louis Butteux et leur fille, mesdemoiselles Butteux, famille, parents et alliés ont la douleur de vous faire part de la perte cruelle qu'ils viennent d'éprouver en la personne de

Georges BUTTEUX,
ingénieur

décédé le 5 août 1943 muni des sacrements de l'Église.

Les obsèques auront lieu ce 7 août.

Réunion au domicile mortuaire 25, rue Prom à 9 h. 30. Les condoléances seront reçues à l'issue de la cérémonie religieuse à l'église de la Foncière.

SOCIÉTÉ DE RECHERCHES ET FORAGES DES PÉTROLES DU ZERHOUN
(BALO, 26 novembre 1945)

Société anonyme au capital de 1 million de francs.

Siège social : 16, rue Saint-Marc, Paris.

R.C. : Seine 215040 B

AVIS AUX ACTIONNAIRES POUR L'EXERCICE
DE DROIT PRÉFÉRENTIEL

Il est rappelé à MM. les actionnaires que le conseil d'administration a décidé, par une délibération du 2 septembre 1942, en vertu de l'article 10 des statuts de la société, d'augmenter le capital social de 4.000.000 de francs pour le porter à 5.000.000, par la création de 40.000 actions de 100 F chacune, à souscrire et à libérer en numéraire, émises à 106 F chacune, soit avec une prime de 6 F et jouissance du 1^{er} janvier 1945.

Que des avis aux actionnaires pour l'exercice du droit de préférence ont été publiés dans le journal *Le Quotidien juridique* des 16-18 septembre et 23-25 septembre 1942 et dans le Journal officiel (*Bulletin des Annonces légales obligatoires*), n^o des 21 et 28 septembre 1942 ;

Que la date de clôture de la souscription avait été fixée au 31 décembre 1942.

Par une délibération du 7 novembre 1945, le conseil d'administration a décidé de poursuivre la réalisation de l'augmentation de capital qui avait été suspendue, par suite des événements touchant particulièrement le Maroc, et d'en aviser les actionnaires.

Les conditions de l'émission sont celles fixées par la délibération du 2 septembre 1912, sauf que les actions nouvelles seront créées en jouissance de l'exercice qui commencera le 1^{er} janvier 1946 et seront émises avec une prime de 10 F au lieu de 6 F.

La clôture du délai pour l'exercice du droit de préférence par les anciens actionnaires est reportée à fin février 1946.

Pour le conseil d'administration :
Le président-directeur général,
L. CHAVATTE.

La prospection pétrolière au Maroc
(*L'Information financière, économique et politique*, 8 novembre 1950)
www.entreprises-coloniales.fr/afrique-du-nord/Cherifienne_des_Petroles.pdf

RABAT. — La Société des pétroles du Zerhoun et la Société chérifienne des pétroles viennent de signer une convention concernant la prospection dérivant de permis de recherches en hydrocarbure au Maroc, appartenant à la Société des pétroles du Zerhoun.

Aux termes de cet accord, les douze permis de recherches représentant un ensemble d'environ 15.000 hectares, se trouvent intégrés dans le programme général de prospection établi par la Société chérifienne des pétroles. Ces permis concernent la région de Meknès, à proximité de l'important domaine minier de la Société chérifienne des pétroles.
